

Collège Michelet

Sección Internacional Española de Toulouse

6 boulevard Michelet

31000 Toulouse

Tél. : 05 61 21 99 71

Mél : 0311631e@ac-toulouse.fr

SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOLE

QUELQUES RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS

RENTRÉE 2023

6^{ème}

❑ Qu'est-ce que la Section Internationale Espagnole ?

→ Un pôle d'excellence pour l'apprentissage de la langue et de la culture espagnoles dans un milieu bilingue.
Un Enseignement Bilingue du CE2 à la Terminale.

Les sections internationales Espagnoles ont été créées en France par accord bilatéral des Ministères de l'Education des deux pays. Leur objectif est l'enrichissement intellectuel franco-espagnol. (**Décret n° 81-594 du 11 mai 1981, version consolidée au 14 mars 2008**).

→ Une manière de diffuser la langue et la culture espagnoles à l'intérieur du système éducatif français. Les études sont organisées en concertation étroite avec les responsables du système éducatif espagnol.

❑ Objectifs de la section

→ Permettre à des jeunes francophones de devenir bilingues et « biculturels » et de pouvoir ainsi prétendre à une formation supérieure dans un cadre international.

→ Approfondir l'étude des cultures espagnole et latino-américaine.

→ Reconnaître la richesse des autres cultures dans le respect mutuel.

→ Préparer les jeunes à la citoyenneté européenne.

→ Préparer les élèves aux brevets et baccalauréat option internationale.

❑ À qui s'adresse la section ?

→ À tous les élèves du système éducatif français intéressés par la culture hispanique.

❑ Diplômes

Au collège, les élèves peuvent, en fin de 3^{ème}, opter pour les épreuves de l'option internationale du Brevet (mention portée sur le diplôme).

Au lycée les élèves peuvent opter pour les épreuves spécifiques de l'option internationale du Baccalauréat O.I.B (mention portée sur le diplôme). Ils obtiennent en même temps le diplôme du Bachillerato español.

❑ Fonctionnement pédagogique de la section

L'enseignement est assuré par des enseignants détachés du Ministère de l'Education Nationale d'Espagne et par des enseignants d'espagnol de l'Education Nationale française.

Le programme d'histoire et de géographie correspond au programme français et développe les contenus relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Espagne et de l'Amérique latine.

On programme des activités extrascolaires telles que les voyages à visée éducative en Espagne, les échanges scolaires et la participation à des manifestations culturelles liées à l'Espagne et à l'Amérique latine

❑ Implantation de la section

Les établissements scolaires où sont implantées les classes de la Section Internationale espagnol à Toulouse sont :

Ecole Michelet

5 bd Michelet

31000 Toulouse

Tél.: 05 61 62 01 19

E-mail : ce.0312077p@ac-toulouse.fr

Lycée St Sernin

3 place St-Sernin

31070 Toulouse Cedex

Tél : 05.34.44.11.80

E-mail : 0310041B@ac-toulouse.fr

Collège Michelet

6 bd Michelet

31000 Toulouse

Tél : 05.61.62.46.59

E-mail : 0311631E@ac-toulouse.fr

COLLÈGE MICHELET

❑ Conditions d'admission au Collège MICHELET

Il y a chaque année 50 places en 6^{ème}, 25 pour le groupe 1 de la Section (élèves avec une connaissance de l'espagnol) et 25 pour le groupe 2 (élèves sans connaissance de l'espagnol). Pour postuler il faut se mettre en contact avec l'administration du collège Michelet : (Tél. : 05 61 62 46 59 ; mail : 0311631e@ac-toulouse.fr pour le retrait du dossier de candidatures et pour le dépôt des dossiers.

❑ Sélection des élèves.

L'admission dans la Section Internationale Espagnole est subordonnée à l'étude d'un dossier et d'un examen d'aptitude. Pour s'inscrire, le candidat doit déposer son dossier dans le délai établi, puis réussir des tests d'admission organisés par le chef de l'établissement.

❑ Calendrier

Dossier scolaire (*photopies des résultats du 1^{er} trimestre ou 1^{er} semestre du CM2*) à retourner avant **le 13 mars 2023**, délai de rigueur (au delà de cette date la candidature ne sera pas retenue).

Tests d'admission : **Mercredi 5 avril 2023 et Jeudi 6 avril 2023**. Les convocations seront envoyées directement au domicile de l'élève.

❑ Modalités d'admission :

→ Dossier sur 20 points :

Pour tous les élèves, il est constitué des bulletins du 1^{er} trimestre ou 1^{er} semestre du CM2 et de l'avis des professeurs des écoles.

Pour les élèves de section internationale de l'école Michelet, s'y ajoute l'avis du professeur d'espagnol international (avec un bonus de 5 points).

→ les tests d'admission :

L'examen comprend **pour tous en français une épreuve écrite** (questions de compréhension sur un texte de littérature de jeunesse pour évaluer la compréhension et les connaissances grammaticales, orthographiques et lexicales + expression écrite...) et une **épreuve orale** (lecture à voix haute et entretien à partir d'un document).

Pour ceux **qui ont déjà des notions d'espagnol, en particulier les élèves de la section internationale de l'école Michelet**, une épreuve écrite et orale vérifiant les compétences linguistiques, la compréhension et l'expression orales et écrites.

→ Deux cas de figure :

a) **Cas n°1 : Section 1 (avec espagnol)**

- Epreuve en français (écrit et oral)
- Epreuve en espagnol (écrit et oral)

b) **Cas n°2 : Section 2 (sans espagnol)**

- Epreuve en français (écrit et oral)

□ **Description des TESTS d'entrée en Section Internationale Espagnol. (6ème)**

ESPAÑOL		60 points	Durée
ÉCRIT (45 points)	Compétence linguistique	20 questions à choix multiple. L'élève doit choisir à chaque fois entre 4 réponses	1 heure
	Compréhension écrite	À partir d'un texte simple, l'élève doit répondre à des questions sur le contenu.	
	Expression écrite	Rédaction d'environ 6 lignes (environ 50 mots) sur un sujet en relation avec les contenus étudiés en CM2.	
ORAL (15 points)	Lecture	Lecture d'un texte à voix haute.	10 mn préparation + 10 mn entretien
	Compréhension et expression	Questions de compréhension sur ce texte	

Français			
Ecrit (40 points)	Compréhension de texte	Lecture autonome d'un texte d'une vingtaine de lignes. Questions de compréhension et d'interprétation en prenant appui sur des indices précis du texte, questions de vocabulaire. Les réponses doivent être entièrement rédigées, dans une syntaxe correcte.	2 heures
	Maîtrise de la langue	À partir d'éléments du texte : Reconnaître et nommer la nature et la fonction de mots et de groupes syntaxiques dans des phrases simples. Accorder le verbe et le sujet, accorder dans le groupe nominal. Connaître le fonctionnement du verbe et les temps simples.	
	Expression écrite	Rédaction d'une vingtaine de lignes en rapport avec le texte. Sont évaluées la présentation (propreté et lisibilité), la compréhension du sujet, la richesse de l'expression, la maîtrise de la langue dont l'orthographe.	
Oral (20 points)	Lecture	Lecture d'un texte à voix haute.	10 min. de préparation + 10 min. d'entretien
	Compréhension et expression orale	Questions de compréhension sur ce texte et entretien.	

UNE FOIS ADMIS/E EN SECTION

- **Matières et nombre d'heures/hebdomadaires. COLLEGE MICHELET**

NIVEAUX	GROUPE 1 (25 élèves)			GROUPE 2 (25 élèves)		
Disciplines	Histoire et géographie en espagnol <i>Enseignants détachés du Ministère de l'Education Nationale d'Espagne</i>	Langue espagnole <i>Enseignants détachés du Ministère de l'Education Nationale d'Espagne</i>	Langue espagnole <i>Enseignants d'espagnol de l'Education Nationale française.</i>	Histoire et géographie en espagnol <i>Enseignants détachés du Ministère de l'Education Nationale d'Espagne</i>	Langue espagnole <i>Enseignants détachés du Ministère de l'Education Nationale d'Espagne</i>	Langue espagnole <i>Enseignants d'espagnol de l'Education Nationale française.</i>
6ème	2h	2h	2h	----	3h Renforcement de la langue	3h Renforcement de la langue
5ème	2h	2h	2h	----	3h Renforcement de la langue	3h Renforcement de la langue
4ème	2h	2h	2h	2h	2h	2h
3ème	2h	2h	2h	2h	2h	2h

- **But des deux premières années** (6^{ème} et 5^{ème}) : harmoniser le niveau de langue des deux groupes (1 et 2) car à partir de la 4^{ème} on mélange les deux groupes.
- **Fin 4^{ème}** : Test de niveau B1 scolaire.
- **Critères du maintien des élèves** : on ne peut pas redoubler en Section Internationale.

En fin de 5^{ème} le coordinateur de la Section, après consultation de l'équipe pédagogique, peut prononcer un avis réservé sur le maintien d'un élève dans la section, afin de mettre en garde les parents sur la difficulté et la souffrance que peut engendrer l'échec.

- **Fin 3^{ème}** : **Brevet avec option OIB** : un Diplôme à option internationale.

En fin de 3^{ème}, les élèves peuvent présenter le Diplôme national du brevet option internationale qui comprend :

- ✓ 1. les épreuves écrites habituelles, en français, à partir du programme français ;
- ✓ 2. les épreuves orales en espagnol, à partir du programme proposé aux sections : une épreuve de Langue Espagnole (20 mn d'examen) et une épreuve d'Histoire-Géographie (15mn de préparation +15 mn d'examen)